

Télégramme de Pierre Baraduc à Antoine Pinay (Paris, 17 mai 1955)

Légende: Le 17 mai 1955, Pierre Baraduc, représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), adresse à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, un télégramme dans lequel il revient sur la décision prise le 7 mai 1955 par le Conseil de Union de l'Europe occidentale (UEO) de créer un Comité permanent des armements (CPA) et notamment sur la possibilité que les représentants permanents nationaux au Comité pourront être en même temps membres de leur délégation auprès de l'OTAN. Afin d'assurer une liaison entre les deux organisations, d'éviter de créer des doubles emplois et d'augmenter les dépenses de la délégation, Pierre Baraduc conseille de nommer l'ingénieur général Bron, qui est déjà le représentant pour la France au Comité de production d'armements de l'OTAN, comme représentant français au CPA de l'UEO.

Source: M. Baraduc, représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'OTAN, à M. Pinay, ministre des Affaires étrangères: Paris, 17 mai 1955, T. N° 50248. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1955, Tome I, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1987. Numéro du document 286. p. 662.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_pierre_baraduc_a_antoine_pinay_paris_17_mai_1955-fr-be828175-1dcf-494f-987f-73cef391b721.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



M. BARADUC, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.,

à M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 50248.

Paris, 17 mai 1955.

La décision prise le 7 mai par le Conseil de l'U.E.O., portant création d'un Comité permanent des armements ⁽¹⁾, précise que les représentants permanents nationaux au Comité pourront être en même temps membres de leur délégation auprès de l'O.T.A.N. Une telle solution, dans l'esprit du groupe de travail qui a préparé la décision, devait contribuer à assurer une liaison satisfaisante entre les deux organisations.

Au cours des débats au sein du Groupe de travail, ainsi qu'il avait été indiqué au Département, la plupart des délégations ont en effet insisté sur la nécessité d'une telle liaison, et il apparaît aujourd'hui que l'intention de leurs gouvernements est de choisir pour le représenter au Comité permanent des armements le chef de la section Production de sa délégation auprès de l'O.T.A.N.

Il me paraît difficile, au risque de créer des doubles emplois et d'entraîner des dépenses supplémentaires pour le fonctionnement de cette délégation, de ne pas adopter, en ce qui nous concerne, la même solution. Telle était également l'opinion de M. Parodi.

Si le Département et les ministres intéressés partagent cette manière de voir, il conviendrait de confirmer l'ingénieur général Bron, qui est déjà notre représentant au Comité de production d'armements de l'O.T.A.N., comme représentant français au Comité permanent des armements de l'U.E.O.

M. Cristofini, secrétaire général adjoint, vice-président du Comité, a l'intention de convoquer le Comité permanent le 26 mai afin de le consulter, comme le prévoit la décision approuvée par le Conseil, sur l'organisation et la composition du secrétariat ainsi que sur son projet de budget. Il compte communiquer ses propositions au Secrétaire général dès que celui-ci aura pris ses fonctions en vue d'obtenir l'approbation du Conseil.

Il serait donc indispensable que le représentant français soit désigné le plus tôt possible afin de préparer avec ses collègues et M. Cristofini la réunion du 26 mai.

⁽¹⁾ Les ministres des Affaires étrangères des sept pays signataires du traité de Bruxelles, modifié par les protocoles de Paris du 23 octobre 1954, se réunirent pour la première fois le 7 mai à Paris en Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Le Conseil prenait connaissance du rapport du Groupe de travail sur la production et la standardisation des armements, dont la première réunion avait eu lieu le 17 janvier (voir ci-dessus le n° 62, note), rapport qui recommandait l'institution d'un Comité permanent des armements chargé de promouvoir tous accords et arrangements qui porteraient sur des problèmes tels que les études, la standardisation, la production et l'approvisionnement des armements. Le Conseil adoptait ce rapport et nommait secrétaire-général adjoint, chargé du Comité des armements, M. Charles Cristofini, administrateur civil au ministère des Finances.